

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

1- Séance à huis clos

Le Conseil Municipal vote le huis clos pour la présente séance du Conseil Municipal.

Mme Hélène MARTY est désignée secrétaire de séance, et Mme Marjorie ANDREU secrétaire auxiliaire

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du dernier conseil municipal – 11 juin 2020.

3- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal valide la composition de la commission communale des impôts directs. Il appartiendra au Directeur des services fiscaux de choisir les commissaires parmi les candidats de la liste.

4- Indemnités du Garde-Champêtre

Le Conseil Municipal autorise l'augmentation de la prime du Garde Champêtre à hauteur de 15%.

5- Annulation de la délibération allouant une prime à un agent technique territorial tuteur d'un apprenti

Le Conseil Municipal annule la délibération d'information inhérente à l'octroi de la prime pour l'agent communal tuteur d'un apprenti. Cette prime sera versée à partir d'un arrêté du maire, sans qu'une délibération, même informative, ne soit prise, conformément au Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

6- Marchés passés en dessous de 90 000.00€

Le Conseil Municipal valide les marchés publics passés en dessous de 90 000.00€HT dans le cadre des délégations consenties au Maire, du 2 mars 2020 au 30 juin 2020.

7- Transfert de crédit- Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 afférente à l'article 773 « annulation des mandats de l'exercice antérieur » ; 2000€ de crédits seront transférés de l'article 73111 à l'article 773.

8- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35heures/semaine

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial à hauteur de 35heures/semaine, afin de permettre le remplacement d'une des secrétaires si elle venait à s'absenter longuement.

9- Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de déposer un dossier dans le cadre d'un appel à projet

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier inhérent à l'installation de matériel numérique à l'école maternelle. Cet appel à projet a pour but d'une part de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner

spécifiquement les territoires ruraux, et d'autre part de soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives.

10- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Département de l'Aude afin de contribuer financièrement à la réhabilitation de la RD119, ainsi qu'auprès des services de l'Agence de l'Eau, afin que le volet « réseau pluvial » de ce projet puisse être accompagné financièrement.

11- Modification du fonctionnement des inscriptions au service périscolaire et de restauration scolaire

En raison de la crise sanitaire et des préconisations en matière de sécurité des enfants le Conseil Municipal adopte le nouveau mode d'inscription des enfants aux services périscolaire et restauration scolaire : les parents devront s'inscrire sur le site de la Communauté des Communes Piège Lauragais au plus tard le mercredi 18h00 de la semaine d'avant.

12- Convention avec la Société VALOREM

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conventionner avec la Société VALOREM afin de permettre à cette société d'accéder aux chemins communaux suivants en vue de la construction, exploitation et entretien de parc photovoltaïque: l'Espitalet, chemin de Fanjeaux à Alzonne, chemin de service au lieudit Saint Loup.

13- Autorisation de regarder et utiliser les vidéos afférentes au système de vidéosurveillance communal

Monsieur le Maire dans l'exercice de sa fonction de police municipale informe les membres du Conseil Municipal des personnes habilitées à accéder à la salle de vidéo-surveillance

14- Désignation du référent communal auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais

Le Conseil Municipal désigne Philippe LANNES référent de la commune auprès du PETR du Pays Lauragais.

Fait à Montréal, le 06 juillet 2020.

Le Maire,
Bernard BREIL

